

ARRÊTÉ DU MAIRE N°2024-115

ARRÊTÉ PORTANT RETRAIT D'UNE DELEGATION A UN ADJOINT

Le Maire de la ville de Vaujours,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-18 conférant au maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal, et l'article L2122-20,

VU l'arrêté 2020/136 du 23 mai 2020 portant délégation de signature à Monsieur Guy VALENTIN, adjoint au Maire pour les délégations suivantes : Sport, Culture et Patrimoine historique.

ARRÊTÉ

Article 1 : Les délégations accordées à Monsieur Guy VALENTIN par l'arrêté susvisé lui sont retirées à compter du 18 mars 2024.

Article 2 : L'arrêté 2020/136 du 23 mai 2020 est abrogé.

Article 3 : Le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

Article 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié au recueil des actes administratifs
- Notifié à l'intéressé(e)
- Affiché en mairie

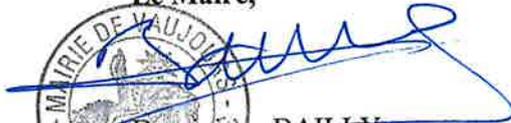


Ampliation en sera :

- Adressée à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis
- Adressée à Monsieur le Trésorier Principal

Fait à Vaujours, le 19 mars 2024

Le Maire,


Dominique BAILLY
Vice-président de Grand Paris Grand Est



Notifié le 21/03/2024
Signature de M. Guy VELNTIN

